

COVID-19 LA SITUATION DES EDITEURS DE LIVRES FACE A LA CRISE

- BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL
- PROPOSITIONS

SOMMAIRE

Ce qu'il faut retenir	3
Qualification de l'échantillon	4
Conséquences sur l'activité éditoriale	5
Conséquences économiques.....	7
1. Chiffre d'affaires	7
2. Les conséquences économiques pour l'entreprise	8
Conséquences sociales.....	10
Les dispositifs d'aides	11
La reprise	12
Les préconisations.....	14
Et le Syndicat national de l'édition.....	14

Ce qu'il faut retenir

- ✓ 132 entreprises ou groupes d'édition (représentant environ 250 maisons d'édition) ont répondu au sondage du SNE entre le 27 avril et le 6 mai dont une moitié de très petites structures (chiffre d'affaires annuel inférieur à 500.000 euros par an).
- ✓ En moyenne, les éditeurs sondés prévoient d'annuler ou de reporter 18% de leurs nouveautés initialement prévues en 2020
- ✓ La période du confinement a été propice à des changements d'habitudes chez le lecteur qui se sont traduits par une hausse des ventes de livres numériques et par une légère augmentation des ventes de livres audio.
- ✓ Une majorité de maisons d'édition estime la perte de chiffre d'affaires inférieure à 60% pour le mois de mars mais supérieure à 60% pour le mois d'avril. La moitié des éditeurs sondés évaluent une baisse de leur chiffre d'affaires de l'ordre de 20 à 40% pour l'année 2020 par rapport à 2019. Un quart des maisons d'édition sondées estiment qu'elles perdront plus de 40% de leur chiffre d'affaires sur l'année 2020.
- ✓ La principale conséquence économique de la crise est le risque de tensions sur la trésorerie, cité par 57% des répondants. 18 maisons évoquent aussi un possible risque de fermeture.
- ✓ 72% des maisons d'édition sondées ont pris des mesures d'activité partielle.
- ✓ Un quart des maisons d'édition sondées déclarent n'avoir sollicité aucun dispositif mis en place par le gouvernement pour venir en aide aux entreprises françaises. Pour celles qui y ont fait appel, ce sont le report des échéances sociales et le PGE (prêt garanti par l'Etat) qui ont été privilégiés.
- ✓ Une maison sondée sur cinq a demandé à bénéficier du fonds de solidarité nationale de l'Etat (aide de 1500€ réservée aux TPE).
- ✓ L'aide exceptionnelle du CNL destinées aux maisons d'édition indépendantes les plus fragiles a été assez peu sollicitée, en raison de critères d'éligibilités jugés trop restrictifs.
- ✓ Note positive : la crise sanitaire actuelle ne semble pas avoir affecté les relations qu'entretiennent les maisons d'édition avec leurs partenaires (auteurs, fournisseurs, distributeurs, salariés, actionnaires). Quelques frictions sont néanmoins évoquées dans la relation avec les banques et avec les libraires.
- ✓ Difficile redémarrage des librairies et des points de vente, baisse de la demande des lecteurs et ressources financières insuffisantes sont les trois principaux facteurs de fragilité identifiés pour la reprise de l'activité.
- ✓ Le soutien à la librairie apparaît comme la première mesure préconisée afin d'accompagner la sortie de crise.
- ✓ De même, les répondants appellent à une solidarité entre l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre, pour le maintien du secteur et que la diversité subsiste.

Qualification de l'échantillon

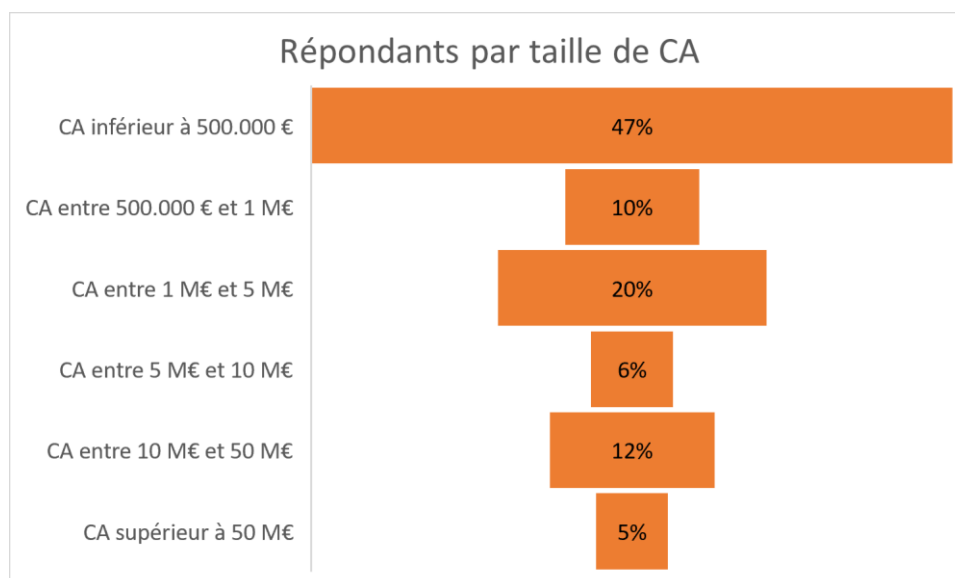
132 entreprises ou groupes d'édition, représentant 250 maisons d'édition, ont répondu au sondage du SNE entre le 27 avril et le 6 mai. La grande majorité des répondants (125) sont des **TPE / PME** qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 M€.

Près de 47% des maisons ayant répondu à ce sondage sont des **très petites structures** (chiffre d'affaires annuel inférieur à 500.000 euros par an).

48% des répondants sont des entreprises de **moins de 5 salariés**.

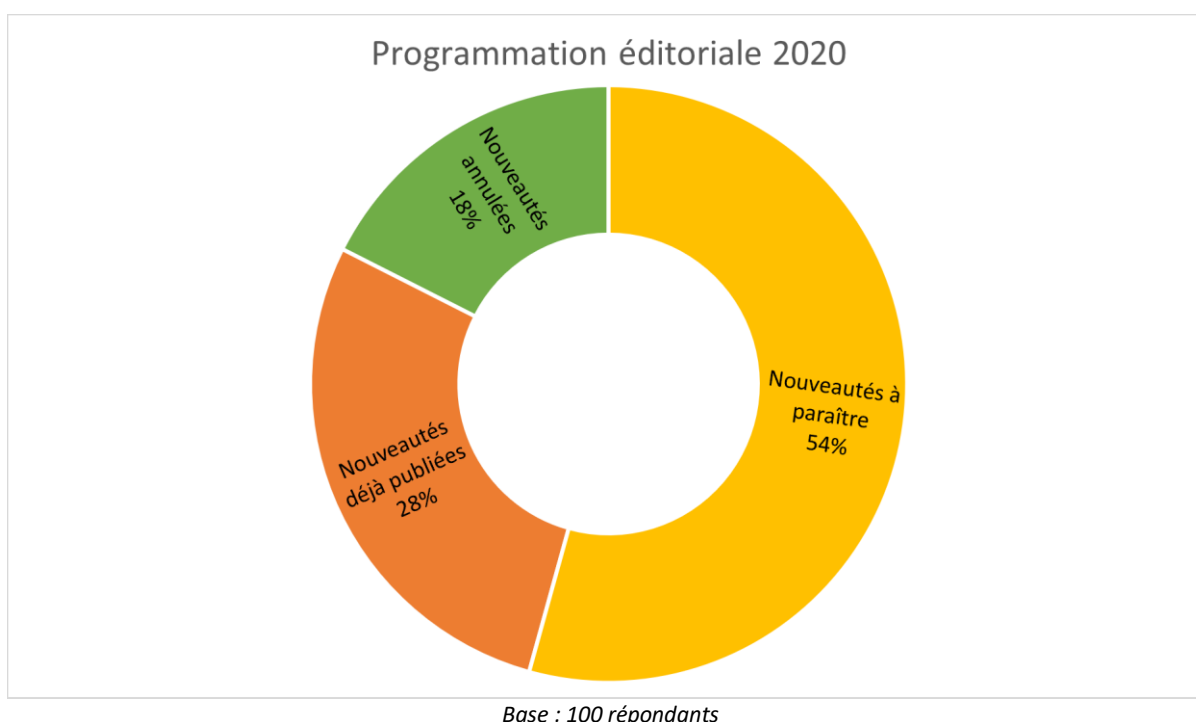
29% des répondants publient de 1 à 15 titres par an. 44% publient entre 16 et 100 titres par an. 19% publient entre 101 et 500 titres par an. 8% publient plus de 500 titres par an : il s'agit de maisons ou de groupes éditoriaux de grande taille ou de maisons de taille plus modeste qui publient à compte d'auteurs. Tous les secteurs éditoriaux sont représentés au sein de cet échantillon (littérature générale, BD, jeunesse, pratique, scolaire, STM et SHS, religion, etc.)

Les tendances qui se dégagent de ce questionnaire reflètent principalement la situation des petites maisons d'édition.



Conséquences sur l'activité éditoriale

Sur une base 100 de nouveautés planifiées en 2020, il a été demandé aux maisons d'édition la situation de leur programmation éditoriale en la répartissant entre les nouveautés déjà publiées, les nouveautés qui paraîtront en 2020 et les nouveautés qui seront annulées. En moyenne, les éditeurs sondés **prévoient d'annuler (ou de reporter, le cas échéant) 18% de leurs nouveautés** initialement prévues en 2020.

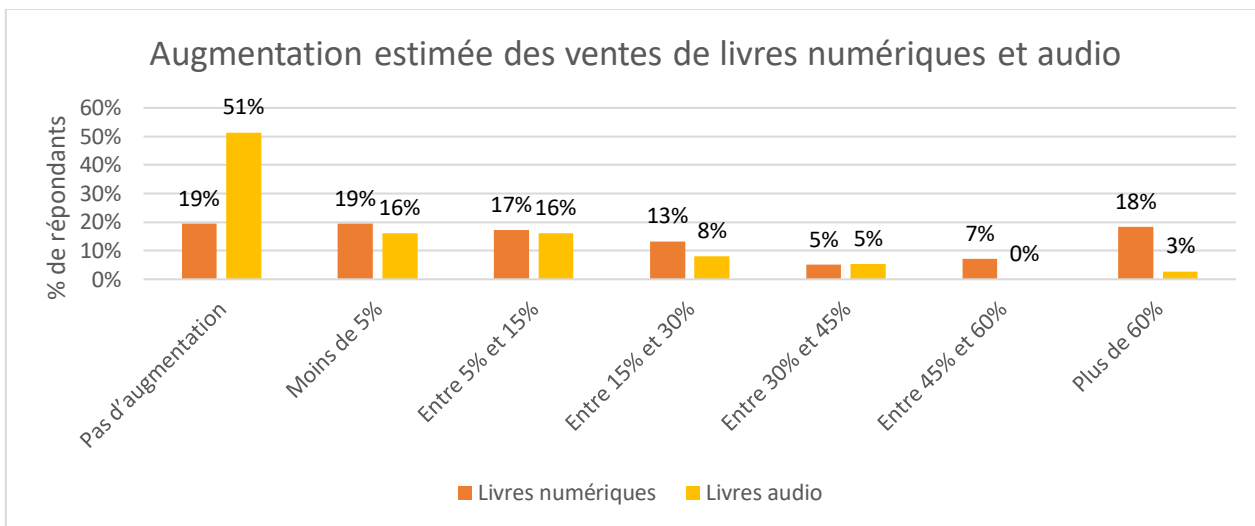


La période du confinement a été propice à des **changements d'habitudes chez le lecteur**. Pour les éditeurs qui publient des livres numériques, cela s'est notamment traduit par une hausse de leurs ventes. Pour ceux qui publient des livres audio, cette augmentation des ventes a été plus légère.

30% des sondés (parmi ceux qui ont une offre de livres numériques) estiment que leurs ventes de livres numériques ont augmenté de plus de 30% durant la période du confinement par rapport à d'habitude.

Pour les ventes de livres audio, l'effet « confinement » est moins net.

Sur le total des 37 maisons indiquant avoir des livres audio à leur catalogue, la moitié n'a pas constaté de hausse des ventes. Seules 8% des maisons estiment que leurs ventes ont augmenté de 30% ou plus, durant cette période.

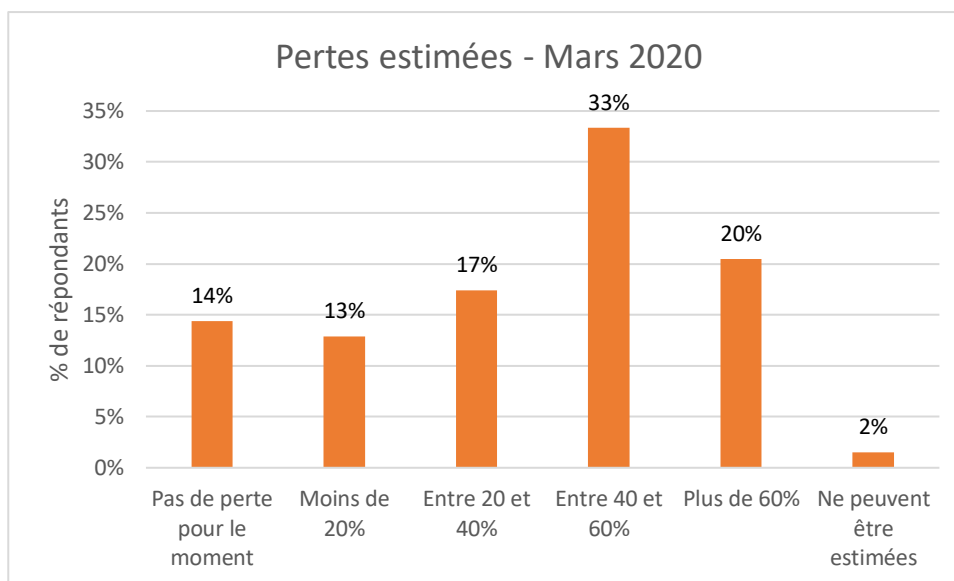


Base : 98 répondants pour les livres numériques / 37 répondants pour les livres audio

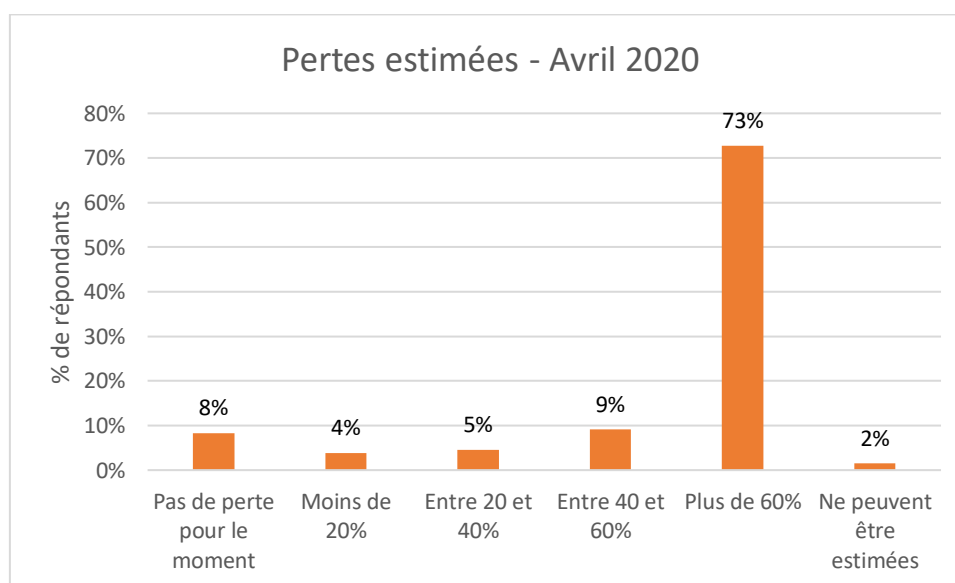
Conséquences économiques

1. Chiffre d'affaires

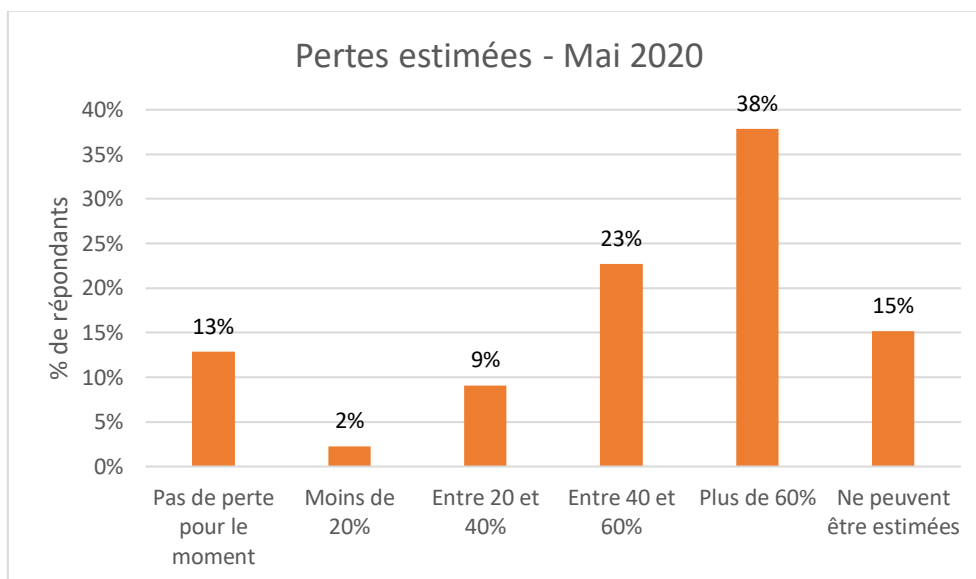
Sur le mois de mars 2020, 14% des maisons d'édition estiment ne pas avoir subi de pertes de chiffre d'affaires. Mais elles sont près d'un tiers à évaluer des pertes de l'ordre de 40 à 60% par rapport à mars 2019.



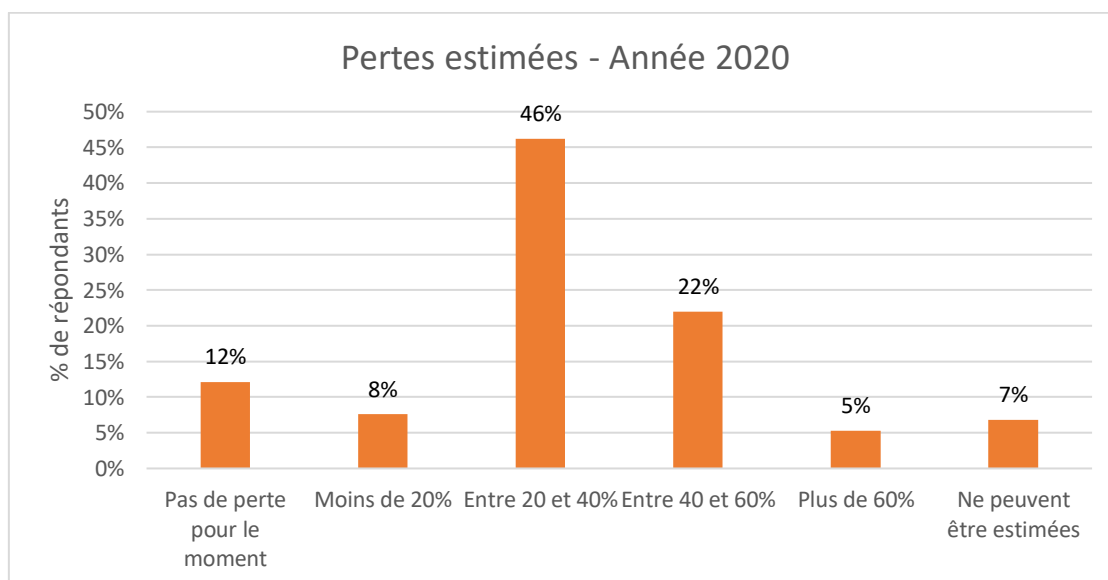
L'estimation des pertes sur le mois d'avril 2020 est nettement plus franche. **73% des répondants estiment que leur perte de chiffre d'affaires pour le mois d'avril 2020 est supérieure à 60%.**



Il a été demandé aux maisons d'édition d'estimer les pertes probables de chiffres d'affaires pour le mois de mai. 38% des maisons d'édition estiment que ces pertes seront très importantes (supérieures à 60%).



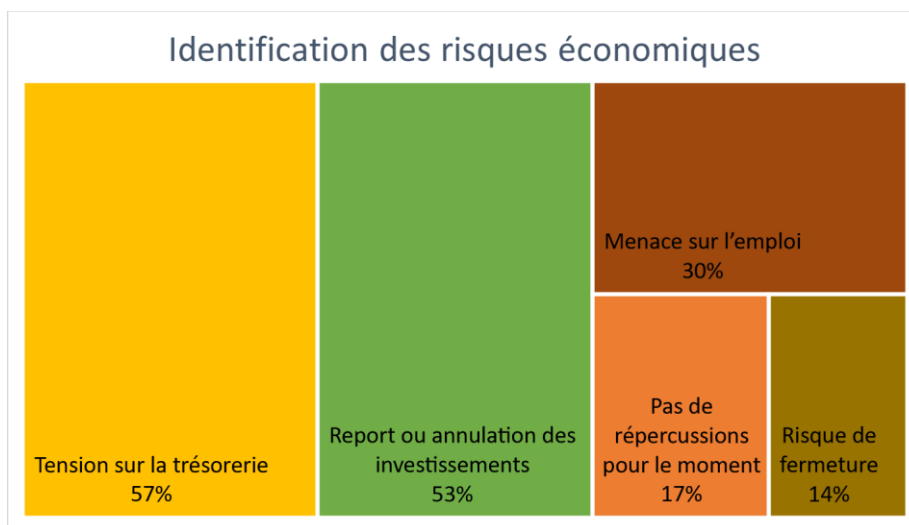
Au global, environ la moitié des maisons d'édition sondées estiment qu'elles devront faire face à une baisse de leur chiffre d'affaires de l'ordre de 20 à 40% pour l'année 2020. Un quart des maisons d'édition sondées estiment qu'elles perdront plus de 40% de leur chiffre d'affaires en 2020 par rapport à 2019.



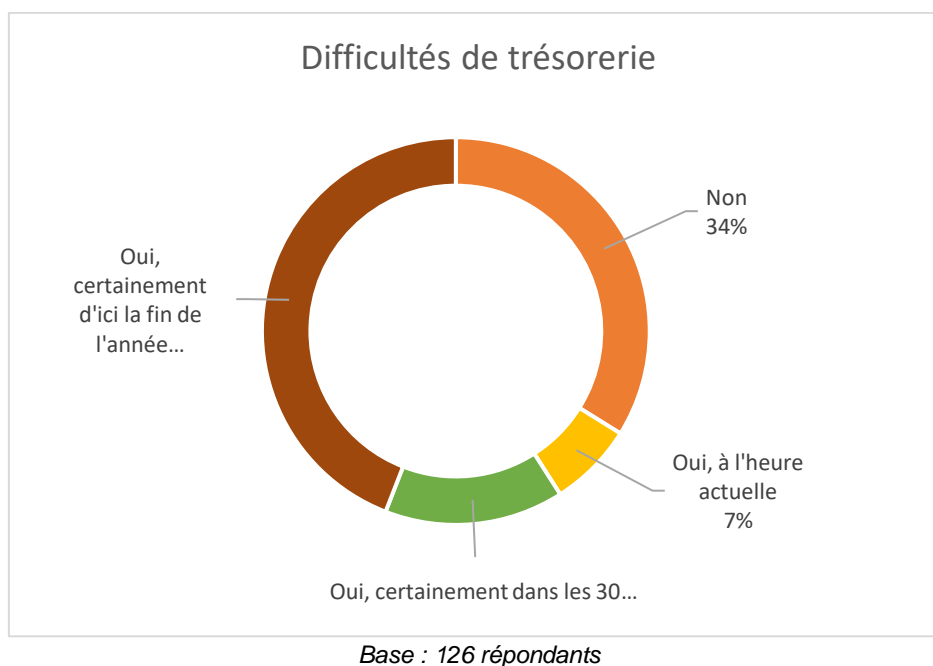
2. Les conséquences économiques pour l'entreprise

Les conséquences économiques de la crise sanitaire sont nombreuses. **Le principal risque identifié est celui des tensions sur la trésorerie**, cité par 57% des répondants. La moitié des répondants ont également cité le risque de devoir reporter ou annuler des investissements.

Plus inquiétant encore, 30% des sondés estiment que les conséquences de la crise sanitaire pourront avoir des répercussions sur l'emploi dans leur structure. **18 maisons évoquent aussi un risque de fermeture.**



La trésorerie est la difficulté la plus commune à l'ensemble des maisons d'édition : les deux-tiers des maisons d'édition rencontrent aujourd'hui des difficultés de trésorerie ou pensent devoir faire face à cette difficulté dans les trente prochains jours ou d'ici la fin de l'année.



Les autres répercussions identifiées :

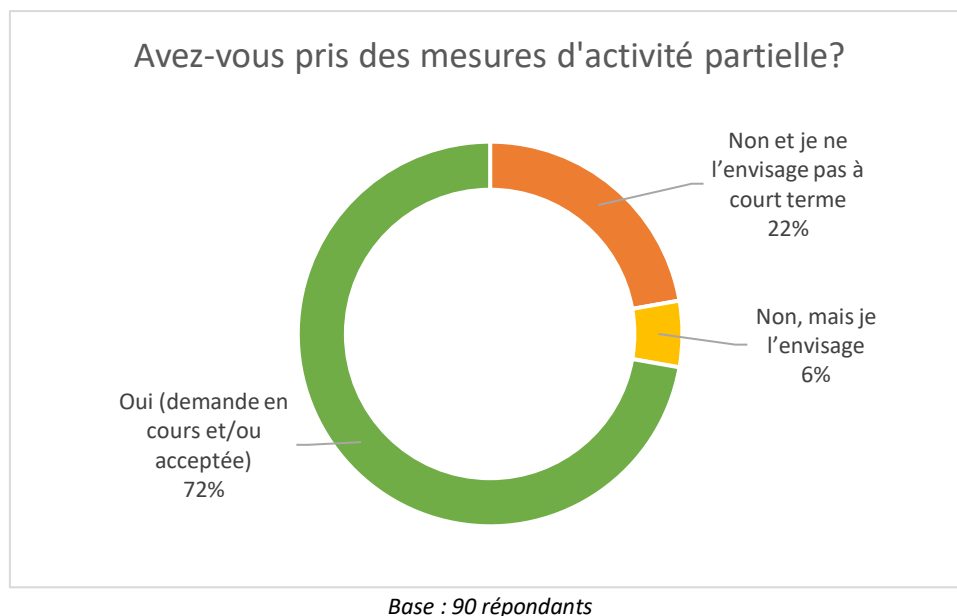
« Très fort ralentissement également des ventes de droits étrangers (annulation des foires de Londres et Bologne notamment et attentisme généralisé des éditeurs étrangers) »

« L'activité des droits étrangers est aussi à l'arrêt, et les perspectives sont très floues pour leur reprise éventuelle. »

« Retours massifs en raison d'un éventuel engorgement des sorties de livres. »

Conséquences sociales

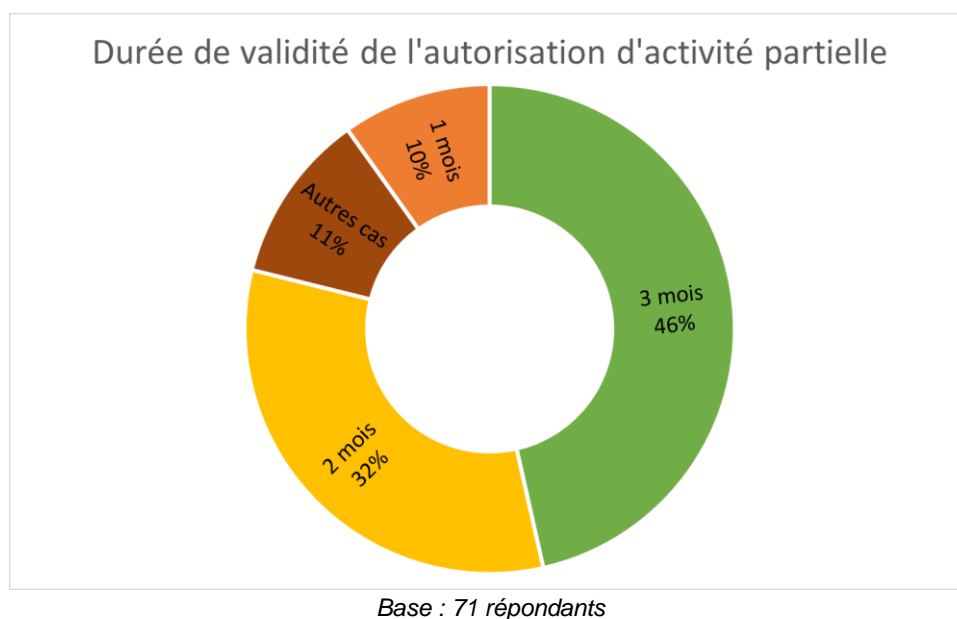
L'échantillon étant principalement constitué de TPE/PME, les conséquences sociales sont plus difficiles à évaluer. Au sein des maisons d'édition qui comptent au moins deux salariés, 72% ont pris des mesures d'activité partielle.



Les TPE (moins de 10 salariés) ont conservé un taux d'activité supérieur à 80%.

95% des maisons d'édition de taille plus importante ont placé leurs salariés en activité à temps partiel (au plus 80% de l'activité maintenue dans l'entreprise).

La durée de validité de l'autorisation d'activité partielle est très variable selon les cas. Elle peut s'étaler d'un mois à 6 mois.



Les dispositifs d'aides

Un quart des maisons d'édition sondées déclare n'avoir sollicité aucun dispositif mis en place par le gouvernement pour venir en aide aux entreprises françaises. Les maisons d'édition qui ont fait appel aux dispositifs disponibles ont privilégié le **report des échéances sociales et le PGE** (prêt garanti par l'Etat). Une maison sondée sur cinq a également demandé à bénéficier du fonds de solidarité nationale de l'Etat (aide de 1500€ réservée aux TPE).

Report des échéances sociales	44%
Prêt garanti de l'état (PGE)	37%
Report des échéances fiscales	30%
Non concerné	27%
Rééchelonnement des crédits bancaires	23%
Volet 1 du fonds de solidarité nationale : aide de l'Etat de 1500 euros	21%
Report de paiement des loyers et charges locatives	16%
Report sans pénalité des factures d'eau, d'électricité, de gaz	6%
Remises d'impôts directs	3%
Volet 2 du fonds de solidarité nationale : aide de l'Etat et de la Région à destination des entreprises particulièrement touchées	2%

Les mesures d'aides spécifiques à l'édition ont été assez peu sollicitées. Seules une dizaine de maisons d'édition ont fait appel à l'aide exceptionnelle du CNL destinées aux maisons d'édition indépendantes les plus fragiles.

56% des maisons d'édition estiment que ces mesures d'urgence sont insuffisantes et leurs montants trop faibles. Parmi les raisons fréquemment évoquées par les responsables de maisons d'édition, les critères d'éligibilité sont jugés trop contraignants. Le manque de réactivité des organismes bancaires est également évoqué.

A noter : au moment où a été réalisé ce sondage, bénéficiaire du fonds de solidarité nationale (1500€) annihilait d'office la possibilité d'être éligible à l'aide du CNL. Ce critère d'éligibilité a été levé par le CNL depuis le 4 mai.

La reprise

Enseignement rassurant de ce sondage, la crise sanitaire actuelle ne semble pas avoir affecté les relations qu'entretiennent les maisons d'édition avec leurs partenaires.

Environ 80% des maisons d'édition sondées qualifient de « très correctes » leurs relations avec leurs auteurs et avec leurs fournisseurs. Et près de 70% estiment qu'il en est de même avec leur distributeur.

Lorsque la maison d'édition a un ou plusieurs actionnaires à son capital, ce lien n'est pas source de difficultés particulières.

En termes de climat social, petites, moyennes et grandes structures s'accordent sur le fait que les relations avec les salariés restent bonnes.

C'est dans leur lien avec leur banque que les relations sont ressenties comme plus difficiles. 8% des maisons d'édition sondées font état de relations « plutôt tendues » avec leur banque.

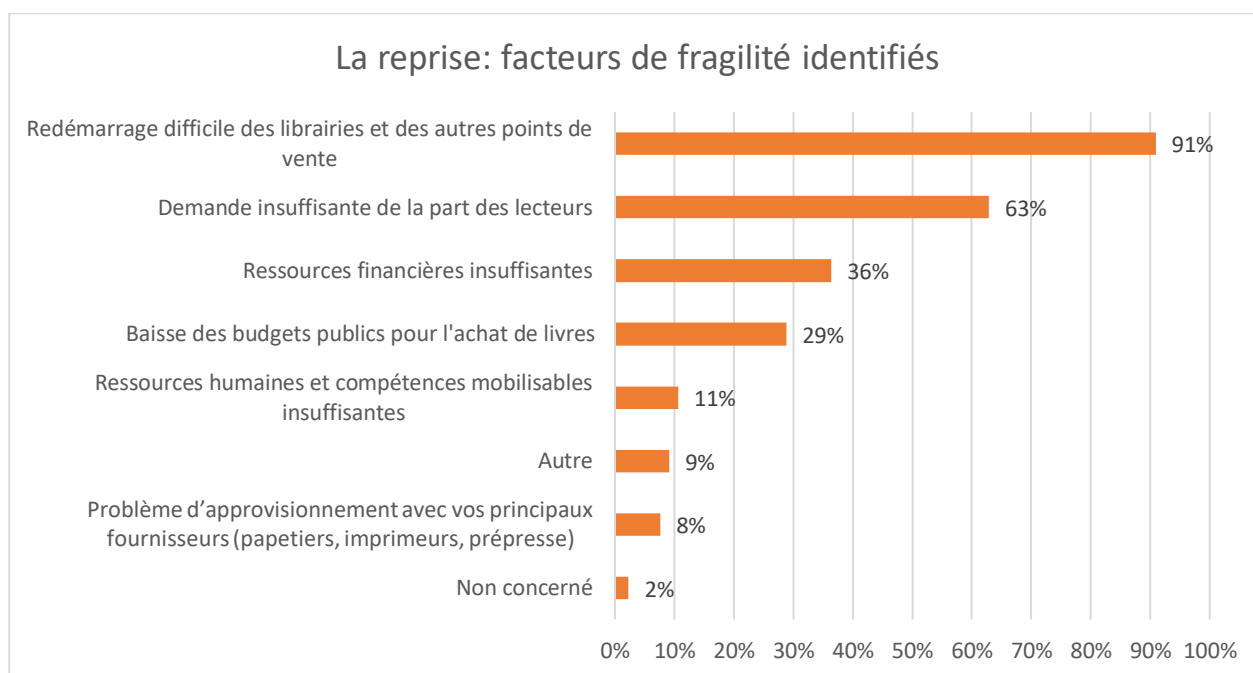
Des frictions avec les partenaires libraires ou points de ventes ressortent également du sondage : 7% des maisons d'édition estiment avoir des relations « plutôt tendues » et 2% des relations « très tendues » avec les libraires et autres points de ventes.

	Actionnaires	Banques	Salariés	Fournisseurs	Auteurs	Distributeurs	Libraires
Très correctes	61%	60%	70%	78%	83%	70%	61%
Plutôt correctes	2%	20%	11%	17%	15%	14%	21%
Plutôt tendues	2%	8%	2%	3%	2%	4%	7%
Très tendues	0%	1%	0%	0%	0%	1%	2%
Non concernés	34%	11%	17%	2%	0%	12%	9%

En ce qui concerne la reprise, plusieurs éléments ont été identifiés comme des facteurs de fragilité. Le premier étant, bien sûr, l'inquiétude partagée par toutes les maisons d'édition sur le difficile redémarrage des librairies et des points de ventes. Le deuxième est la crainte que la demande des lecteurs ne reparte pas et que les achats de livres restent en berne. Un tiers des sondés évoque la crainte de ne pas avoir suffisamment de ressources financières pour aborder sereinement la reprise.

La baisse des budgets publics pour l'achat de livres (dans les bibliothèques par exemple) fait également craindre un redémarrage difficile, notamment pour les éditeurs qui publient des livres de jeunesse.

Parmi les autres facteurs de fragilité mentionnés, à noter également l'annulation des salons et autres manifestations littéraires, qui entraîne un plus faible relais médiatique. La fermeture des sites culturels et touristiques limite aussi la fréquentation des espaces de vente attendants.



Les préconisations

Le soutien aux libraires apparaît comme la première mesure préconisée par les répondants afin d'accompagner la sortie de crise. Un soutien financier de l'Etat (aides directes, suspension de la TVA sur le livre...) et des collectivités locales et territoriales (subventions, notamment des régions pour le livre scolaire, aides sur les coûts fixes, commandes...), assorti de la mise en place à grande échelle de chèques-lire/bons d'achat. Mais également un soutien de la part des éditeurs qui témoignent de leur volonté de limiter le nombre de parutions afin de ne pas submerger les librairies à la réouverture et de mieux défendre les titres.

La majorité des répondants demandent également à l'Etat et aux collectivités de **soutenir l'édition indépendante**, particulièrement fragile. **Annulation des charges sociales**, aides **financières sur les coûts fixes**, maintien du chômage partiel après le 11 mai, prêts garantis, taxation des GAFAs... font partie des solutions avancées.

Une aide aux auteurs qui ont vu leurs projets affectés par la crise, sous forme de crédit d'impôts, ou de mise en place de fonds d'indemnisation provisoire des auteurs est également demandée.

Adoption d'un tarif postal propre au livre, mise en œuvre d'une politique de commandes publiques de livres pour les bibliothèques, médiathèques, établissements scolaires et Ehpad, **lancement d'une grande campagne nationale de communication** en faveur du livre, de la lecture et de la librairie, initiée par le ministère de la Culture et portée par les Régions également, et **réouverture des sites culturels** sont enfin préconisés pour soutenir la reprise et permettre aux lecteurs de retrouver le chemin du livre.

Et le Syndicat national de l'édition...

Tout en saluant le rôle que le SNE a joué depuis le début de la crise sanitaire, une très grande majorité de répondants mentionnent 3 axes sur lesquels le SNE devrait davantage concentrer son action après la sortie de crise : mieux représenter la petite édition, poursuivre le travail d'information et renforcer le dialogue interprofessionnel.

Et enfin, *“Continuer à collecter ce type d'informations dans les mois futurs car les effets de la crise vont perdurer et de nombreuses PME et surtout TPE qui n'ont pas la chance d'avoir une taille suffisante n'y survivront pas”*.



A propos du Syndicat national de l'édition

Le Syndicat national de l'édition (SNE) est l'organe professionnel représentatif des éditeurs. Avec plus de 720 éditeurs adhérents, le syndicat défend l'idée que l'action collective permet de construire l'avenir de l'édition.

Le SNE défend le droit d'auteur, la liberté de publication, le principe de prix unique du livre, la diversité culturelle ; il contribue à la promotion du livre et de la lecture.

Il est présidé par Vincent Montagne et dirigé par Pierre Dutilleul.

Contact : Véronique Stéphan : vstephan@sne.fr